

PROJET DE RÉNOVATION DES HALLES

Bilan de la concertation

annexe au projet de délibération DU 2008-76-1/SG 2008-198-1

INTRODUCTION : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le Code de l'urbanisme, dans son article L. 300-2, définit le cadre dans lequel une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées doit être organisée pendant toute la durée d'élaboration des projets qui « par leur importance ou leur nature peuvent modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune ».

La délibération du Conseil municipal qui initie cette concertation en définit les modalités ainsi que les objectifs du projet.

A l'issue de la concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère.

Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Le présent document a pour objet de présenter au Conseil de Paris le bilan de la concertation relative au projet de rénovation des Halles, telle qu'elle s'est déroulée depuis l'engagement des études préalables, initiées par une délibération inaugurale du Conseil de Paris prise les 9, 10 et 11 décembre 2002.

Après un rappel du contenu de la délibération citée ci-dessus et de la méthode dont elle proposait la mise en place, il retrace le déroulement des actions de concertation, entre le début de l'année 2003 et la fin de l'année 2008, puis restitue la teneur des observations, critiques et contributions formulées par les participants.

1. LA DÉLIBÉRATION DES 9, 10 ET 11 DÉCEMBRE 2002 : LES OBJECTIFS DU PROJET ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATIONS PUBLIQUE

La délibération DU 2002-0178, prise par le Conseil de Paris les 9, 10 et 11 décembre 2002 visait à poser les bases du projet de rénovation du quartier des Halles.

Sur la base d'un diagnostic sommaire de l'état du site, qui comportait le constat d'une tendance à la dégradation du cadre de vie des habitants et des usagers du quartier et l'identification d'un certain nombre de dysfonctionnements des aménagements réalisés dans le cadre de la ZAC des Halles entre 1971 et 1986, elle proposait la mise à l'étude d'un projet de rénovation visant les espaces publics souterrains et de surface, y compris le jardin des Halles, le pôle d'échanges ferroviaires, le bâti et les fonctionnalités du quartier.

La méthode proposée reposait sur la passation à la SEM Paris Centre d'un mandat d'études préalables, tel que prévu par l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme, comportant la réalisation d'études techniques et de diagnostic et la mise en œuvre d'une consultation d'urbanisme sous la forme de quatre marchés de définition simultanés.

Elle envisageait l'association des différents protagonistes institutionnels de la vie du site (RATP, Espace Expansion) à la définition du projet d'aménagement.

Enfin elle définissait les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les personnes concernées.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET DE RÉNOVATION DES HALLES

Voici quels étaient les objectifs du projet de rénovation définis par l'annexe n° 1 de la délibération des 9,10 et 11 décembre 2002 :

1. L'espace public

- *résoudre les problèmes de fonctionnement du secteur piéton : nuisance de la circulation et du stationnement automobiles, implantation gênante de mobiliers urbains, de terrasses et étalages rendant le cheminement piéton difficile.*
- *faciliter les liaisons entre les quartiers des Halles et Beaubourg.*
- *améliorer la qualité du site par la mise en valeur de certaines placettes et espaces publics, par la réduction des bruits nocturnes et l'adaptation des services aux besoins (kiosques, sanisettes...)*
- *engager une réappropriation du jardin en faveur des activités de loisirs et une clarification des cheminements.*
- *faire évoluer les conditions de fonctionnement et améliorer la sécurité des voies souterraines et intégrer leurs trémies dans la ville.*

2. Le pôle d'échanges ferroviaire

- favoriser l'insertion du pôle souterrain dans le quartier.
- faciliter le repérage et améliorer l'accès aux transports publics depuis la surface, notamment en faveur des personnes à mobilité réduite.

3. Le bâti

- déterminer l'intérêt patrimonial de chaque bâtiment afin de choisir ce qu'il faut préserver et valoriser.
- améliorer l'intégration des devantures et des enseignes aux façades sur lesquelles elles s'appliquent.
- valoriser et améliorer les équipements publics présents dans le Forum.
- tranquilliser le quartier en agissant en priorité sur les aménagements, le traitement des recoins et les équipements de la rue (luminaires, mobilier d'accrochage deux-roues...).

4. Les fonctions

- soutenir la diversité des fonctions (résidentielle, culturelle, commerciale, loisirs, etc.) et favoriser leur compatibilité.
- favoriser les implantations de commerces de proximité ou de marché alimentaire.
- valoriser les locaux commerciaux notamment ceux implantés le long du boulevard de Sébastopol.
- appuyer la politique du logement en faveur de la mixité sociale.

2.1. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Pour l'organisation de la concertation, l'annexe n° 2 de la délibération des 9,10 et 11 décembre 2002 définissait les modalités suivantes :

1. Une concertation large et soutenue

Je vous propose que l'aménagement du site des Halles fasse l'objet d'une large concertation préalable, associant les riverains, les associations locales et parisiennes, les services de l'État, de la Région, la RATP et Espace Expansion. Cette concertation se déroulera sous l'égide de l'adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture, en relation étroite avec le Maire du 1er arrondissement ainsi que les élus des 2ème, 3ème et 4ème arrondissements.

2. La tenue de réunions de concertation

La concertation relative à l'aménagement du site des Halles devra s'appuyer sur des réunions auxquelles participeront l'ensemble des partenaires, afin qu'un débat puisse s'instaurer.

Deux réunions publiques minimum se dérouleront durant le processus d'élaboration du projet.

Le lieu et la date des réunions au moins seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux et par un affichage dans le quartier des Halles et ses abords, ainsi qu'en mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements.

3. Des expositions pour présenter les enjeux, les objectifs puis les projets

Des expositions publiques seront organisées durant lesquelles seront effectuées des permanences par des techniciens en charge du projet d'aménagement. Durant ces expositions, les avis du public pourront être recueillis au moyen d'un registre et d'une boîte à idées.

Ces expositions présenteront successivement les documents établis aux principales étapes du processus et en particulier le diagnostic, les objectifs d'aménagement, des illustrations des partis d'aménagement envisageables.

Le lieu et la date des expositions seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux et par un affichage dans le quartier des Halles et ses abords, ainsi qu'en mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements.

3. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Conformément aux orientations définies par le Conseil de Paris, les études préalables concernant le projet des Halles ont été conduites dans le souci permanent d'une concertation aussi large et complète que possible. Cet objectif s'est traduit, tout au long du processus, par l'organisation d'un nombre important d'actions et d'événements destinés à permettre une information complète du public et le recueil des avis et opinions de toutes les personnes concernées. Le dispositif mis en place a ainsi débordé en permanence du cadre définis par la délibération des 9, 10 et 11 décembre 2002. Le présent bilan rend compte de l'ensemble des contributions recueillies, aussi bien à l'occasion des événements prévus par la délibération que dans toutes les autres occasions ayant permis l'expression du public, des conseils de quartiers ou des associations concernées par le projet.

3.1. LA PHASE DES MARCHÉS DE DÉFINITION SIMULTANÉS : 2003-2004

3.1.1. La phase ouverte des études

La convention qui confiait à la SEM Paris Centre la réalisation des études préalables nécessaires à la définition des caractéristiques de l'opération de rénovation des Halles chargeait également cette société de l'organisation de la concertation publique sur le projet.

À ce titre, et en suivant le rythme d'étude donné par le déroulement de la procédure des marchés de définition simultanés, la SEM Paris Centre a mis en place un dispositif articulé autour de deux grandes expositions

publiques qui se sont tenues sur le site des Halles entre juillet 2003 et février 2004, puis du 8 avril au 17 septembre 2004.

La première phase – dite phase ouverte – des études de définition, au cours de laquelle les quatre équipes de concepteur et le maître d'ouvrage se sont livrés à un travail de réflexion programmatique, scandé par des rencontres avec les protagonistes de la vie du site, gestionnaires et exploitants, associations locales et/ou associations représentatives des usagers, s'est déroulée simultanément avec la présentation d'une première exposition, intitulée « Voyage au centre de Paris » qui présentait les enjeux urbains du projet, l'histoire du site, l'enracinement de ses habitants et des multiples pratiques qui s'y exercent.

Son ouverture, le 26 juin 2003, a été marquée par l'organisation d'une réunion publique de lancement, présidée par le Maire de Paris, qui a réuni une assistance très nombreuse dans le grand auditorium du Forum des Images.

Parallèlement, la SEM PariSeine mettait un place un groupe de réflexion composé d'une vingtaine de personnalités issues de la société civile, intitulé « Le Cercle des Halles » qui, à l'occasion des quatre séances tenues entre juin et décembre 2003 a poursuivi une réflexion sur l'identité du site, la mémoire et les enjeux de la centralité métropolitaine.

En décembre 2003, à l'issue de cette phase de réflexion, un document programme récapitulant les orientations arrêtées fut produit. Il retrace la méthodologie de l'étude et reproduit les contributions écrites produites par les principales associations engagées dans le processus de concertation sur la sollicitation de la maîtrise d'ouvrage.

Une seconde réunion publique organisée le 4 janvier 2004 fut consacrée à la présentation du programme. Elle réunit plus de 500 participants dans l'auditorium du Forum des Images, sous la présidence de l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme.

3.1.2. La phase fermée et la désignation du lauréat

Le dispositif de la seconde phase des marchés de définition obéissait à une autre logique puisque cette séquence correspond à une phase de compétition lors de laquelle les équipes d'urbanistes élaborent une proposition d'ensemble, avant que les projets soient dévoilés au maître d'ouvrage et puissent faire l'objet d'une présentation au public.

Ainsi, à l'issue des quatre mois d'études inaugurés par l'arrêt du document programme – qui correspondirent à une pause de la concertation, – les projets firent l'objet d'une exposition publique à partir du 8 avril 2004, au sein du Forum des Halles. Pendant les cinq mois de son ouverture – jusqu'au 17 septembre 2004 – Cette exposition connut une très forte affluence puisque 125 000 visiteurs furent comptabilisés.

Invités à formuler un avis motivé sur les propositions qui leur étaient soumises, plus de 10 % d'entre eux remplirent un bulletin, apportant un soutien majoritaire au projet proposé par l'équipe SEURA, chaque bulletin abordant en moyenne deux thèmes de réflexion différents.

Parallèlement, en application d'un vœu du Conseil de Paris, émis lors de la séance des 7 et 8 juin 2004, un dispositif étendu de consultation des Parisiens fut mis en place dans les vingt mairies d'arrondissement. L'information offerte dans le cadre de l'exposition organisée au Forum des Halles y fut relayée au travers de bornes de consultation interactives, cependant que des registres étaient mis à disposition du public pour recueillir les avis des personnes intéressées.

Enfin, le 9 octobre 2004, une série d'ateliers-débats fut organisée à l'Hôtel de Ville avec la participation de plus de 500 personnes. Ils permirent un débat approfondi sur les réponses apportées par les quatre projets sur les thèmes suivants : « Quartier parisien et centre métropolitain », « Un espace public au cœur de Paris », « Fonctions centrales et développement durable ».

En décembre 2004, à l'issue de ces consultations, et sur la base d'une analyse approfondie des propositions des équipes concurrentes, la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris retint la proposition formulée par l'équipe de concepteur réunie autour de David Mangin et de la SEURA.

3.2. LES MARCHÉS SUBSÉQUENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES : 2005-2008

3.2.1. Le dispositif d'études

À l'issue de la procédure des marchés de définition simultanés, les études se sont développées suivant les différentes orientations proposées par l'équipe lauréate.

Ainsi, des marchés de maîtrise d'œuvre subséquent ont été attribués à l'équipe constituée autour de la SEURA concernant respectivement la rénovation du jardin, la restructuration des espaces de voirie – en surface et en infrastructure – et à la recomposition des circulations piétonnes souterraines.

En 2006 et 2007, les études se sont poursuivies, en relation avec les partenaires publics et privés concernés par le devenir du complexe des Halles : Unibail représenté par ses filiales, la société Espace Expansion et la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP) qui assurent la gestion du centre commercial, la RATP qui exploite le pôle de transport en commun, le Syndicat des Transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports, et la Région Île-de-France.

Fin 2007, en relation avec les études concernant la restructuration des circulations verticales et des accès au pôle de transport, la RATP a initié une réflexion sur la restructuration de la gare RER, et notamment sur la rénovation de la salle d'échanges.

Parallèlement, pour ce qui concerne le traitement architectural de l'émergence urbaine du complexe souterrain, tout en s'inscrivant dans la continuité des orientations proposées par l'équipe SEURA, la Ville de Paris a souhaité recourir à l'organisation d'un concours international d'architecture.

Fin 2006, au terme d'études de programmation complémentaires, et après une phase d'intense concertation, le cahier des charges de la consultation a été arrêté et dix équipes concurrentes ont été retenues. Le 29 juin 2007, le jury a retenu le projet « Canopée » proposé par les architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti.

Cette phase d'approfondissement des études s'est déroulée sous le pilotage direct des services de la Ville, Direction de l'Urbanisme et Secrétariat Général. Elle s'est accompagné d'un développement de la concertation publique, sous l'autorité de l'adjoint au Maire de Paris chargée de l'urbanisme, puis, à partir de mars 2008, de la première adjointe au Maire.

3.2.2. La charte de la concertation

Une première phase de discussion, pendant l'année 2005, a été principalement consacrée à des questions d'organisation de la concertation. Elle a abouti, en janvier 2006, à l'approbation d'une Charte de la concertation, inspirée de la Charte de la concertation proposée en 1996 par le Ministère de l'Environnement et les principes de la Commission Nationale des débats Publics, qui définit les instances de concertation et leur fonctionnement.

Sont ainsi mis en place :

- un comité permanent de concertation, extension du comité de pilotage, qui réunit tous les acteurs du réaménagement des Halles, élus, institutions, conseils de quartier et associations, pour débattre à chaque grande étape de l'évolution du projet des orientations proposées et des modalités de mise en œuvre,
- un garant de la concertation, personnalité indépendante, chargée de veiller au bon déroulement de la concertation,
- un bureau de la concertation, présidé par le garant, chargé de l'organisation des séances du comité permanent et du calendrier de travail,
- des groupes de travail thématique, émanation du comité permanent, dont les séances permettent d'approfondir la réflexion sur des sujets spécifiques.

Par ailleurs, la charte de la concertation prévoit la tenue périodique de réunions publiques, l'ouverture d'un local d'information sur le site des Halles et la création d'un site Internet d'information comportant un espace d'expression pour le public et les associations. Enfin, elle dispose qu'une méthodologie particulière de consultation sera mise en place en direction des usagers du site pour identifier, par thèmes étudiés, les problèmes et les demandes des différents publics.

3.2.3. Les actions de concertation

La mise en place des instances prévues par la Charte de la concertation s'est déroulée pendant l'année 2006, à l'exception de l'ouverture du local d'information, sis au 101 rue Rambuteau, intervenue en décembre 2007. Il abrite notamment une exposition présentant l'état du projet. Un accueil organisé trois demi-journées par semaine permet une plus large information du public qui dispose d'un registre pour y consigner ses observations ou ses critiques.

Un important dossier, accessible depuis la rubrique « Urbanisme » a été mis en place sur le site de la Ville de Paris (www.paris.fr). Il permet la consultation d'une documentation importante sur les études réalisées. Il offre un espace d'expression pour les protagonistes de la concertation (la « Tribune des associations et des conseils de quartiers »), enfin il conserve la mémoire du processus de concertation puisqu'il permet l'accès aux comptes-rendus des réunions du bureau, à la transcription littérale de toutes les réunions publiques et de toutes les séances du comité permanent et des groupes de travail thématique depuis septembre 2005, ainsi qu'aux documents présentés et discutés à l'occasion de ces rencontres.

La désignation de Monsieur Thierry Le Roy, Conseiller d'État, comme garant de la concertation est intervenue en avril 2006. Le bureau s'est réuni mensuellement à partir du mois de juin suivant (27 séances au 15 décembre 2008).

Le Comité permanent de concertation, réuni une première fois le 25 novembre 2005, a tenu depuis quatre séances, les 6 octobre 2006, 18 septembre 2007, 25 février et 9 juillet 2008.

Dans le même temps, deux réunions publiques ont été organisées, les 14 décembre 2005 et 10 juillet 2008. Surtout, trente-deux séances de groupe de travail thématique se sont déroulées, sur le thème de la programmation et du projet « Canopée » (11 séances), sur le thème du jardin (12 séances), sur celui de la voirie et des espaces publics (6 séances) et sur le thème des espaces souterrains et des circulations verticales (3 séances).

Après une phase de mise en place des différents groupes de travail, au printemps 2006, l'accent a été porté sur la préparation du concours pour la nouvelle émergence du Forum, qui a fait l'objet de sept séances jusqu'en février 2007, date du lancement de la compétition.

La question de l'aménagement des espaces publics au sens large, voirie et jardin, a particulièrement occupé les trois premiers trimestres de 2007 (huit séances).

Le développement des études du projet « Canopée » a justifié l'organisation de deux séances en décembre 2007 et janvier 2008.

Après une pause liée aux élections municipales de mars 2008, le travail de concertation a repris à partir du deuxième trimestre 2008, sur tous les thèmes traités, avec huit séances à la date du 15 décembre 2008.

Le dispositif de concertation a vocation à se maintenir jusqu'à l'achèvement du projet. Cependant, pour permettre « l'arrêt du projet » prévu par le Code de l'urbanisme, il est nécessaire d'établir le bilan de la concertation, en précisant pour chacun des thèmes, la manière dont le projet prend en compte les remarques et contributions qui en sont issues.

3.3. LA CONCERTATION ENGAGÉE PAR LE STIF SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU PÔLE DE TRANSPORT

Parallèlement aux actions conduites par la Ville et de façon coordonnée avec celles-ci, le Syndicat des Transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports en commun, a initiée une concertation sur la restructuration du pôle de transport.

Cet aspect du projet, qui s'insère dans le projet global de restructuration du site des Halles et qui figure dans les objectifs définis par le conseil de Paris, relève de la compétence particulière du STIF à qui revient la responsabilité de conduire les études et les procédures préalables relatives aux infrastructures de transports. À ce titre, le 5 avril 2006, le conseil du STIF a défini les objectifs du projet de réaménagement du pôle d'échanges RER Châtelet-Les Halles et les modalités de la concertation préalable. Il a également approuvé le dossier relatif à cette concertation.

Celle-ci s'est déroulée en février-mars 2007, elle a pris la forme d'une exposition sur les contraintes et les objectifs du projet, présentée dans la salle des échanges de la gare RER, et d'une réunion publique tenue le 6 mars 2007.

Le bilan de cette concertation sera tiré par le conseil du STIF lors de l'approbation du schéma de principe du projet. Cette étape devrait intervenir au cours du premier semestre de 2009.

4. LES REMARQUES ET OBSERVATIONS FORMULÉES À L'OCCASION DE LA CONCERTATION

Le présent bilan de la concertation a été établi à partir d'un relevé le plus exhaustif possible des vœux, remarques et critiques formulées à l'occasion des différents événements liés à la concertation, tels qu'ils sont relatés ci-dessus. Ces contributions ont été classées selon une grille de lecture qui reprend, en élargissant le champ, les objectifs du projet de réaménagement des Halles énoncés par la délibération de décembre 2002. En effet, tout au long du processus, la dynamique du débat a soulevé une large variété de problématiques qui débordent les objectifs stricts du projet mais qui ont nourri la réflexion du maître d'ouvrage et des concepteurs et qui, à ce titre, doivent être évoquées.

Seront successivement abordés :

– les questions relatives à l'organisation même de la concertation et à son articulation avec la conduite des études,

- les questions portant sur le sens du projet, la cohérence des différents aspects de sa programmation,
- le programme du projet, suivant les grandes thématiques définies dans les « objectifs du projet », l'espace public (voirie, jardin et espaces souterrains), le pôle d'échanges de transports en commun, les fonctions urbaines (équipements publics et programmes commerciaux), le bâti (la nouvelle architecture du Forum),
- l'impact du projet sur la vie du site dans son état transformé (questions relatives à la gestion et à l'animation du site, aux temporalités urbaines, à la sécurité et à l'impact du projet sur certaines catégories d'usagers et de riverains)
- les modalités de mise en œuvre du projet, le phasage et l'organisation des travaux, les nuisances apportées aux riverains.

4.1. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ET LA CONDUITE DU PROJET

4.1.1. L'organisation de la concertation

Tout au long du processus de concertation, les participants ont développé une réflexion sur les modalités même de la concertation, son organisation, son contenu et son articulation avec la conduite du projet et le développement des études.

L'interrogation principale concerne l'objet même de la concertation au sein du processus du projet, les participants privilégiant globalement une vision extensive du rôle de la concertation, dans le sens d'une coproduction du projet, qu'ils opposent à une conception de la concertation ramenée à une simple information du public, à une forme de communication.

Un autre enjeu fortement exprimé concerne la prise en compte par le processus de concertation de toutes les populations présentes sur le site, notamment les personnes identifiées comme relevant de l'espace métropolitain, pour lesquelles la représentativité des associations locales paraît moins légitime.

L'identification des acteurs du projet et des modalités de leur participation constitue également un thème important s'agissant d'un site qui associe plusieurs gestionnaires et qui abrite des équipements dont le rayonnement excède largement le contexte local. Ainsi, la participation de la Région Île-de-France, de la préfecture de police, du STIF, de la RAPT, d'Unibail ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (qui gère le bâtiment de la Bourse de commerce), a été évoquée à plusieurs reprises, parfois pour regretter une implication jugée insuffisante.

D'une manière générale, les participants se sont accordés sur la nécessité d'une organisation structurée de la concertation et d'un partage de l'information, garantissant l'efficacité et la progressivité du travail.

La définition des groupes de travail thématique proposés par l'administration a fait l'objet de remarques pointant les inconvénients d'une organisation qui contrarie la nécessité d'une approche transversale de certains sujets.

Du point de vue matériel, de fréquentes remarques ont été formulées à propos de la discipline de la concertation, du respect du calendrier des réunions, du choix d'horaires compatibles avec les activités des participants, de la retranscription des débats et de la rapidité de la diffusion des comptes-rendus.

Enfin, le déroulement même des séances et la préparation de leur ordre du jour ont été souvent contestés, les participants déplorant l'insuffisance du travail préalable de problématisation des questions traitées ou critiquant l'organisation des débats.

Tout au long du processus de nombreuses demandes de renseignement portant sur la situation du site, les études en cours ou les procédures nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été formulées.

L'organisation proposée par la charte de la concertation – elle-même débattue avec les protagonistes de la concertation – visait à apporter la réponse la plus satisfaisante possible aux enjeux d'une concertation approfondie. Au travers du calendrier soutenu des réunions, de l'implication du garant et de l'engagement des élus et de l'administration, le processus mis en œuvre a permis la consultation large et soutenue voulue par le Conseil de Paris.

4.1.2. La méthodologie de conduite du projet

D'une façon assez spécifique à la concertation des Halles, les discussions ont fréquemment porté sur les aspects méthodologiques de la conduite du projet, certains participants contestant l'organisation du processus d'étude, l'insuffisance du diagnostic préalable – notamment du point de vue de la saisie des enjeux sociaux, – la méthodologie des études de programmation (critiques contre le recours à des programmes type, préconisation d'une rédaction « performancielle » des cahiers des charges) ou l'articulation temporelle des différentes composantes du projet.

Cette thématique s'est déclinée au travers de recommandations concernant la conduite des études et les modalités de prise en compte de leur résultats, notamment l'étude relative aux « groupes d'utilisateurs » prévus par la charte de la concertation, l'étude sur les « jeunes métropolitains » réalisée par des chercheurs de l'Université de Paris 8, ou des études complémentaires sur les flux piétons réalisées par la direction de la voirie et des déplacements à l'été 2008.

La question du calendrier relatif des projets de la Canopée et du jardin, du pôle de transports et des aménagements de surface a fait l'objet de critiques nombreuses, les participants à la concertation souhaitant

subordonner le déroulement des études à l'importance relative prêtée à chaque projet : la gare avant les équipements de surface, « la maison avant le jardin ».

La méthodologie retenue pour les études, fondée sur la réalisation de diagnostics techniques préalables et la mise en œuvre d'une procédure de marchés de définition simultanés, garantissait l'appréhension exhaustive des enjeux d'un site dont la complexité constitue une caractéristique fondamentale.

La poursuite d'un travail partenarial avec les différents gestionnaires, tout au long du processus d'études, ainsi que le caractère soutenu de la concertation ont permis un contrôle permanent des orientations programmatique et des propositions formulées par les maîtres d'œuvre, garanti notamment par l'insertion de clause de participation au processus de concertation dans tous les marchés d'études.

Le calendrier général de l'opération, qui tient compte de la diversité des intervenants et des contraintes institutionnelles propres à chacun d'eux, traduit clairement les priorités définies par le Conseil de Paris, qui placent au premier plan la requalification des espaces publics et la modernisation du pôle de transport.

4.2. L'IDENTITÉ DU SITE ET LE « SENS » DU PROJET, LA MISE EN COHÉRENCE DES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA PROGRAMMATION

4.2.1. L'identité et le sens du projet

La difficulté rencontrée par les participants à la concertation pour saisir la cohérence de la démarche du projet s'est exprimée fortement tout au long du processus de concertation. Elle prend notamment la forme d'une demande récurrente d'explicitation sur le « sens » du projet, sur ses grands objectifs et sur les modalités de leur déclinaison dans les orientations programmatiques puis dans les propositions architecturales.

Par ailleurs, dès l'origine du processus, les contributions traduisent l'inquiétude des participants sur l'impact potentiel du projet sur les équilibres du quartier, notamment entre la vie locale (risque de « délocalisation des équipements) et l'ouverture métropolitaine, voire nationale ou internationale du site et de ses équipements (crainte de l'envahissement par la « foule métropolitaine »).

De façon plus positive, certains adhèrent à la perspective d'une évolution du site mais souhaitent orienter les mutations qui résulteront de la mise en œuvre du projet. Si le souhait de maintenir la mixité sociale et le brassage caractéristique du quartier est fréquemment exprimé – contre la tentation de « reparisianniser » les Halles, – celui de voir le nouvel aménagement conférer au site une identité renouvelée, forte et spécifique est également présent.

L'interrogation sur la prise en compte des enjeux extra locaux du projet se traduit par diverses recommandations en faveur de l'introduction de programmes spécifiquement destinés au publics

métropolitains, en particulier les jeunes, ou en faveur d'une prise en compte plus générale de la fonction d'accueil liée à la présence de la gare.

Enfin, au moment du lancement du concours pour la nouvelle émergence du Forum, la question de l'identité du site s'exprime particulièrement au travers d'une très forte opposition de la dénomination de « Carreau des Halles » qui résultait d'une proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate des marchés de définition.

L'intention de promouvoir un aménagement favorisant l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants et usagers du site figure au nombre des objectifs principaux du projet. Elle marque la volonté de la Ville de préserver les équilibres existant entre la dimension locale de la vie du site et les enjeux métropolitains du projet.

En réponse aux sollicitations convergentes des participants à la concertation concernant le « sens » du projet, la clarification de la cohérence globale du processus constituait l'ordre du jour de la séance du comité permanent de concertation du 9 juillet 2008. Une contribution intitulée L'ambition du projet de rénovation des Halles y fut débattue, elle explicitait la démarche de la maîtrise d'ouvrage en revenant sur les origines du projet, la stratégie urbaine globale et sa déclinaison suivant les différentes composantes du projet.

4.2.2. Les équilibres de la programmation

Les questions relatives à la programmation, et notamment à l'équilibre entre les fonctions urbaines ont fait l'objet de nombreuses discussions.

À l'exception de quelques intervenants, les participants adoptent une position défavorable à l'extension des surfaces commerciales au sein du Forum, notamment en surface. Cette opposition est principalement justifiée par le souhait de donner la priorité aux équipements publics – pour lesquels s'expriment de nombreuses demandes (cf. infra), – mais aussi par la craintes qu'une trop forte prééminence de la fonction commerciales produise des effets négatifs sur l'animation du site (surpeuplé le jour, déserté la nuit) ou nuise au fonctionnement des équipements.

Ce point est particulièrement mis en avant s'agissant du jardin, pour lequel de nombreux participants redoutent le voisinage avec les espaces commerciaux de la Canopée et notamment les grands cafés dont l'implantation est prévue de part et d'autre du patio.

La défense d'une programmation majoritairement publique, faisant une plus grande part au culturel et au social, s'exprime également en termes de pérennisation de l'affectation publique des locaux, pour laquelle les participants souhaitent obtenir des garanties.

Par ailleurs, les phases initiales de la concertation avaient données lieu à des prises de positions favorables au développement du logement social et intermédiaire dans le quartier des Halles, notamment dans les volumes libérés par la fermeture de la centrale d'énergie, et au travers d'une politique de réhabilitation sociale des immeubles anciens du secteur.

Simultanément une forte opposition à la création de surfaces de bureaux s'était exprimée.

La programmation de la Canopée est majoritairement dédiée aux équipements publics. Tous les équipements de proximité actuellement présents dans les superstructures du Forum y sont reconstitués avec des surfaces au moins doublées. Elle fait place, en outre, à de nouveaux équipements destinés au public métropolitain.

La part minoritaire laissée aux programmes commerciaux contribuera à faire du Forum rénové un lieu d'échanges dédié à la culture et aux loisirs urbains.

L'interface entre la Canopée et le jardin, organisée pour faire face à la redistribution des flux que déterminera la mise en relation de ces deux entités, permettra d'assurer la coexistence harmonieuse des fonctions.

L'affectation au logement social des immeubles municipaux des 40-42 rue du Louvre, prévue au PLU de Paris, contribuera au développement du logement social dans le périmètre du projet de rénovation des Halles, dans le contexte particulièrement contraint des arrondissement centraux.

4.3. LA PROGRAMMATION : ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PROGRAMMES PRIVÉS

4.3.1. L'espace public

Les espaces publics de surface et la voirie souterraine des Halles

La restructuration de la voirie souterraine

Les intervenants émettent des avis globalement favorables à la réduction du trafic dans la voirie souterraine des Halles, car la restructuration de cette dernière se traduit par une fermeture des trémies d'accès en surface, demandée de façon récurrente par les participants.

Quelques réticences de principes s'expriment cependant au principe d'une réduction de la place de l'automobile (« atteinte au droit des parisiens à posséder une automobile ») et de nombreuses inquiétudes s'expriment sur les effets potentiellement négatifs des reports de trafics en surface. Quelques demandes d'éclaircissement sont formulées à propos de la méthodologie des calculs de reports et aux modes de comptages.

Les estimations de trafic ont été présentées aux heures dites « moyennes », car elles offrent une bonne représentativité des flux observés tout au cours de la journée et de la charge moyenne du réseau de voirie au cours d'une journée, et une situation d'équilibre entre les mouvements pendulaires observés aux heures de pointe du matin et du soir.

Le choix de cette hypothèse d'étude s'appuie sur le constat qu'à Paris, et surtout dans les arrondissements centraux, les pointes de circulation traditionnellement constatées le matin et le soir du fait des mouvements pendulaires en véhicules particuliers s'amointrissent.

Malgré ce lissage des pratiques, des crêtes de circulation persistent néanmoins : dimensionner la voirie en se basant sur ces pointes résiduelles revient à surdimensionner l'espace public dévolu aux véhicules motorisés tout le reste de la journée. Travailler en valeurs moyennes plutôt que maximales laisse ainsi plus de marge de manœuvre pour les piétons et les déplacements doux ou transports en commun tout en régulant les flux de manière plus homogène à l'échelle de la journée.

L'extension du plateau piétonnier et sa gestion

Des vœux massifs sont formulés en faveur d'une extension de la zone piétonne, « à tous le centre de Paris », « aux limites de l'arrondissement », ou selon des modalités plus mesurées, dans telle rue (partie circulée de rue Rambuteau, vers Beaubourg, rue Saint-Honoré, rue Montmartre) ou au franchissement des axes importants (bd Sébastopol ou rue Étienne Marcel), en sorte d'améliorer la continuité des cheminements piétons.

De même, le traitement radical de certains obstacles ou discontinuités fait l'objet de nombreuses demandes, outre les trémies déjà mentionnées, il en est ainsi de la « bosse Saint-Eustache », ou de la place Marguerite de Navarre. Certains participants évoquent même la mise en souterrain du boulevard de Sébastopol ou de la partie nord de la rue des Halles.

Parallèlement, de nombreuses interventions portent sur le mode de gestion du plateau piétonnier. Elles évoquent les difficultés de livraison ou, au contraire, les nuisances qu'occasionnent ces dernières. La question du contrôle insuffisant des accès revient fréquemment, ainsi que la mention des difficultés liées à la cohabitation des usages, notamment entre les piétons et les deux roues, pour laquelle différentes solutions de séparation sont proposées (pistes cyclables, ou itinéraires réservés, voire ouverture de la voirie souterraine).

Les aménagements du secteur piétonnier sont également l'objet de remarques assez nombreuses qui portent notamment sur la nature des revêtements (fragilité et/ou glissance des dallages) ou la configuration des voies. Ainsi, l'aménagement de trottoirs dans les rues piétonnes, souhaitée par certains comme contribuant au partage de l'espace est violemment combattue par d'autres. L'insuffisance de la signalisation est soulignée et

des vœux sont formulés en faveur d'une amélioration de la qualité des plantations, de l'éclairage et du mobilier urbain, ainsi que pour une « réintroduction massive de bancs publics ».

La zone piétonne des Halles a un statut d'aire piétonne ouverte aux vélos depuis décembre 2006. Le principe de cette cohabitation piétons/vélos est en train d'être généralisé à l'échelle nationale (décret modifiant le code de la route de juillet 2008).

Elle est aujourd'hui protégée par de simples barrières amovibles, qui entravent la bonne circulation des piétons (en particulier des PMR) et des vélos. Il est prévu de remplacer ce dispositif par des bornes amovibles contrôlées par un Poste Central (de la même manière que le quartier Montorgueil dans le 2^e arrondissement).

Le périmètre de l'extension de la zone piétonne est déterminé par les suppressions d'ouvrages souterrains.

Les terrasses et étalages

Le développement non contrôlé des étalages et terrasses, notamment de certaines terrasses fermées non autorisées, et l'envahissement des rues par des aménagements privés abusifs sont violemment dénoncés. Un vœu unanime est formulé pour un renforcement du contrôle de ces installations. La mise en place d'un marquage au sol systématique des emplacements autorisés est proposée.

En dépit du caractère limité des moyens de droit mis à disposition de l'administration municipale en matière de contrôle et de répression des abus concernant les terrasses et étalages, la direction de l'urbanisme assure un suivi de la situation et diligente les procédures, notamment dans les cas les plus préjudiciables.

Une refonte du règlement des enseignes et étalages est envisagée.

Le stationnement

La question du stationnement est abordée sous différents aspects.

Des inquiétudes s'expriment sur la réduction du nombre de places de stationnement en surface qui résultera des aménagements proposés.

Un vœu est formulé en faveur de la mise en place d'un tarif préférentiel pour les riverains dans les parkings souterrains du Forum, pour lesquels l'aménagement d'accès piétons directs depuis la voirie est souhaité, notamment pour en améliorer le confort d'utilisation aux heures de fermetures du Forum.

Le stationnement des deux roues fait l'objet de nombreuses critiques qui portent sur son développement en surface aux dépens des espaces aménagés pour les piétons. À cet égard, il est proposé la création de parcs de stationnement souterrains dans les volumes issus de la voirie souterraine.

Dans une aire piétonne, le piéton peut circuler sur toute la largeur de la chaussée. La place qui lui est dévolue est bien plus avantageuse que dans une rue circulée, c'est pourquoi il est possible d'y implanter plus de mobilier pour le stationnement des vélos.

L'offre de stationnement des deux-roues motorisés sera étendue dans les parcs souterrains existants.

Le jardin

Les discussions relatives à la restructuration du jardin des Halles ont suscité les prises de positions les plus conflictuelles de toutes la concertation sur le projet.

Deux phases structurent la concertation. Pendant la phase initiale des études, celle des marchés de définition, les préoccupations qui s'expriment portent sur l'amélioration du jardin existant : installation d'équipements supplémentaires, bancs, tables de jeux, le souhait d'une extension de son emprise, la conservation des plantations existantes.

À partir de 2006, le projet présenté par l'équipe SEURA, dans la continuité des propositions formulées à l'issue de la phase initiale, suscite de nombreuses réactions.

La suppression du jardin d'aventures, dit jardin Lalanne, focalise l'hostilité des participants, mais d'autres éléments du projet suscitent également la critique ou l'opposition.

Ainsi :

- le dessin proposé pour la rive nord du jardin, au droit du transept de l'église Saint-Eustache, qui prévoit la disparition de la place René Cassin et le déplacement de la sculpture « Écoute », dite « la Grosse Tête »,
- la proposition d'un alignement d'arbres continu au nord du jardin, qui intercepte la vue sur le transept de l'église,
- l'organisation générale des allées qui paraît inadaptée aux cheminements existants, les axes est-ouest semblant privilégié au détriment des traversées nord-sud,
- le traitement des limites nord et sud du jardin, par des « plinthes » dont la dénomination suscite de nombreux malentendus,
- le caractère jugée trop uniforme du traitement de certains espaces et notamment de la grande prairie.

Par ailleurs les participants expriment fortement la crainte de voir le jardin envahi par la foule issue des espaces souterrains, du fait de la mise en place de la liaison directe entre la place basse et le jardin voulue par le programme du concours pour la nouvelle émergence du Forum. Ils déplorent ce qu'ils dénoncent comme la soumission du jardin aux impératifs commerciaux, que traduirait la présence des cafés à l'extrémité de la Canopée, en bordure du jardin.

L'emprise jugée trop importante proposée pour la réalisation des locaux demandés par la direction des espaces verts pour l'exploitation du jardin suscite également des critiques.

Une demande forte s'exprime pour la reconstitution d'aires de jeux pour les différents groupes d'âge, d'une surface au moins égale à celles existantes.

Des craintes sont formulées concernant l'évolution ultérieure du jardin, confronté au surcroît de fréquentation qui résultera de l'ouverture vers l'ouest de la Canopée : risque de minéralisation par l'usage (par référence à la place de l'Hôtel de Ville), de transformation en petit « Champs de Mars » alors que les participants insistent sur la recherche d'un espace de tranquillité.

Le contrôle de la circulation des vélos à l'intérieur du jardin et la recherche des modalités d'une cohabitation pacifiée avec les autres usagers, conséquence de l'absence de clôture du jardin, fait l'objet d'un débat.

De 2006 à 2008, le projet de jardin proposé par l'équipe SEURA a fait l'objet de plusieurs évolutions tentant de prendre en compte les critiques, parfois violentes, formulées dans le cadre de la concertation.

Contrairement au projet Canopée, issu d'un concours, le projet de jardin, issu d'un marché subséquent des études de définition, n'a pas été discuté au niveau d'un cahier des charges. Cet élément a contribué à rendre la concertation plus difficile car le parti d'aménagement du jardin existait dans ses grandes lignes avant le démarrage de la concertation.

Pour toutes ces raisons il n'a pas été possible de parvenir à un consensus.

La suppression du jardin Lalanne a notamment occupé une grande place dans les débats sur la rénovation du jardin. Son remplacement par un nouvel espace de jeux pour les enfants n'a pas convaincu l'ensemble des membres de la concertation, en dépit d'un groupe de travail thématique le 5 juin 2008 dédié à cette question.

Les espaces publics souterrains et leurs accès

Par comparaison avec l'intérêt soulevé par les questions relatives au jardin ou aux aménagements de voirie, la restructuration des accès et des espaces publics souterrains n'a suscité qu'un moindre intérêt des participants à la concertation.

Les interventions ont été unanimement favorables au principe d'une amélioration des liaisons entre la surface et les espaces souterrains, cette amélioration devant notamment résulter d'un traitement cohérent de tous les accès, du point de vue de la signalétique et de la lisibilité des parcours.

Le dispositif actuel de la porte Lescot a en revanche suscité des appréciations contrastées, les uns déplorant l'inconfort du « tube » direct entre la surface et le niveau -3, son aspect anxiogène, les autres approuvant le principe d'un accès rapide et pratique aux espaces de transport et la séparation de la desserte de la gare et celle du centre commercial.

Sur cette base, confrontés aux propositions formulées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, les avis se sont partagés entre les options prévoyant une rénovation du tube actuel et les propositions alternatives, en W ou en V, pour lesquelles certaines améliorations ont été suggérées.

Les dispositions proposées pour le nouvel accès Marguerite de Navarre ont fait l'objet d'appréciations positives portant sur l'une ou l'autre des options, la formule du W ou celle de la « volée directe » entre la surface et le niveau -3.

En revanche, la proposition de la « grande croisée », consistant en deux liaisons contrariées entre la place basse, la rue Lescot et le jardin a recueilli un accueil plutôt défavorable.

Enfin, un vœu a été formulé pour que tous les escalators qui seront mis en place permettent le passage simultané de deux personnes de front.

S'agissant des accès au Nouveau Forum, la proposition d'un dispositif de grands travellators aménagés au droit des actuelles serres tropicales a suscité un certain nombre de réactions critiques ou interrogatives.

Les propositions actuellement privilégiées pour la restructuration des espaces de circulations publics souterrains sont compatibles avec les remarques issues de la concertation.

L'option de la « grande croisée » a été abandonnée au niveau du programme du concours de la Canopée.

Le programme du projet de restructuration des espaces de transport, qui comportera la création du nouvel accès Marguerite de Navarre, intègre l'option d'une volée directe. Le programme du projet des circulations intérieures privilégie l'option du V Lescot, cependant que les modalités de restructuration des accès au Nouveau Forum restent à étudier et feront l'objet de nouvelles actions de concertation.

4.3.2. Le pôle de transports

La restructuration de la gare Châtelet-Les Halles

Le projet de restructuration de la gare Châtelet suscite d'avantage de questions que d'observations ou de critiques. Les participants à la concertation témoignent d'une certaine impatience vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et de ce qui leur apparaît comme un retard peu justifiable dans la prise en compte d'un enjeu fondamental du projet de rénovation du site des Halles.

Ils font état de leur inquiétude sur la situation de la gare du point de vue de sa conformité aux normes de sécurité. Ils plaident pour la création des nouveaux accès qui leur paraissent de nature à améliorer la situation.

Pour autant, certains s'interrogent sur les reports de flux piétons en surface qui pourraient résulter notamment de la création de l'accès Marguerite de Navarre.

D'une manière générale, l'amélioration des accès au pôle de transport leur paraît l'enjeu principal du projet. Cette amélioration doit concerner tous les usagers, mais particulièrement les personnes à mobilité réduite et certaines autres catégories de voyageurs, par exemple les adeptes de la bicyclette qui souhaitent pouvoir transiter jusqu'aux trains accompagnés de leur engin.

La création d'ascenseurs reliant la surface aux niveaux de la gare leur paraît notamment de nature à répondre à ces besoins.

Le confort de la salle des échanges suscite également des observations. Son extension aux dépens des parkings souterrains du Forum est proposée, ainsi que l'ouverture de son toit au droit de la place basse, pour permettre la pénétration de la lumière du jour.

Un participant souligne la nécessité de prévoir un revêtement de sol non glissant à l'occasion du réaménagement des espaces de transport.

Les études de restructuration du pôle de transport – correspondant à la réalisation d'un Schéma de principe – doivent être engagée prochainement par la RATP.

Les objectifs pris en considération par le STIF et par la Ville de Paris, partenaire du projet, incluent l'amélioration de la sécurité et des accès du site par tous les usagers.

Ce projet a fait l'objet par ailleurs d'une concertation spécifique, sous l'égide du STIF, dont le bilan sera tiré à l'occasion de l'approbation du schéma de principe.

La création d'une plateforme de fret multimodale raccordée au réseau ferré

Le projet de création d'une plate-forme de fret multimodale raccordée au réseau ferré provoque un vif intérêt de la part des participants à la concertation.

Les études en cours sur la faisabilité d'une expérimentation suscitent de nombreuses questions sur la nature de ce projet et sur la manière dont il est pris en compte dans le cadre du réaménagement des Halles.

À ce titre, des vœux sont formulés en faveur de la prise de mesures conservatoires permettant, le moment venu, la mise en œuvre du projet.

Cependant, certains participants s'émeuvent des nuisances sonores et vibratoires qui pourraient résulter de l'augmentation du trafic ferroviaire sur les voies RER. Plusieurs d'entre eux font état de désordre dans les immeubles riverains qu'ils imputent au niveau déjà élevé du trafic.

La mise en place d'un système de livraison centralisé des commerces du quartier, organisé à partir d'un espace logistique aménagé dans les parkings souterrains est proposé par une association. Elle est cependant combattue par les représentants des commerçants qui la jugent inadaptée aux contraintes de fonctionnement des commerces.

Les dispositions arrêtées concernant la restructuration de la voirie souterraine des Halles et notamment la fermeture à la circulation du barreau nord-sud et sa reconversion sont compatibles avec le programme de plateforme multimodale tel qu'il est envisagé à ce jour au travers des études conduites par la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris

4.3.3. Les fonctions

Les équipements publics

La perspective d'une évolution du programme des équipements de toutes natures présents sur le site a suscité un grand nombre de propositions concernant à la fois les équipements existants, les éléments nouveaux proposés par la maîtrise d'ouvrage ou les concepteurs et l'implantation d'équipements nouveaux proposées par les participants.

Les équipements existants

Les contributions concernant les équipements existant ont globalement eu pour objet de demander le maintien et le développement de l'offre existante.

Les interventions ont concerné :

- la bibliothèque, pour laquelle le rapprochement des bibliothèques existantes dans l'arrondissement a été proposé,
- le conservatoire du centre, pour lequel le doublement de la surface a été demandé – indépendamment du projet de création d'un conservatoire dans les 3^e et 4^e arrondissements – afin de développer l'accueil de nouveaux publics (jeunes, pratiques amateurs), permettre l'intégration d'un auditorium de 300 places, la création de trois salles de danse dont une grande, sur la base d'un travail de programmation fine et concertée pour le « conservatoire du 21^e siècle »,
- l'extension de la médiathèque musicale.

La proposition de la création d'un pôle de pratiques amateurs a suscité un grand intérêt, les participants suggérant un rapprochement des ateliers de l'ADAC (Paris-atelier) avec le centre d'animation, pour lequel une réimplantation en surface est proposée.

De même, le maintien de la proximité spatiale entre le conservatoire et la bibliothèque est souhaitée par certains participants, pour permettre un épanouissement de la vie locale liée à la fréquentation familiale de ces équipements.

Les équipements sportifs ont également fait l'objet de demandes concernant le développements de l'offre existantes : mise en place d'équipements destinés aux enfants au sein de la piscine des Halles, construction d'un deuxième bassin découvrable, extension du gymnase.

Le transfert en sous-sol du Pavillon des Arts a paru à certains participants une solution permettant d'augmenter le potentiel d'implantation de locaux en surface.

Au même titre, des doutes ont été émis sur la pertinence du maintien de la Maison Roue Libre, compte tenu du développement simultané de l'offre de vélo en libre service.

Enfin, un participant a plaidé pour un surdimensionnement des équipements publics, comme signe d'ouverture vers les usagers métropolitains.

Les programmes nouveaux proposés par la maîtrise d'ouvrage

L'abandon, au gré des opportunités ou du déroulement des études de certaines propositions formulées par la maîtrise d'ouvrage ou les concepteurs a suscité certaines interrogations de la part des participants à la concertation : ainsi la Maison des services publics, l'université de tous les savoirs, l'école de la deuxième chance.

La proposition à l'étude concernant l'implantation d'une déchetterie dans les volumes issus de la désaffectation de la trémie Coquillière a fait l'objet d'avis globalement réservés, voire défavorables.

Les propositions issues de la concertation

L'opportunité créée par le projet pour l'implantation de nouveaux équipements a suscité un grand nombre de propositions de la part des participants à la concertation.

Ces propositions peuvent être regroupées autour des cinq thèmes suivants.

– l'accueil : avec la proposition de divers dispositifs d'information, au niveau de la place Carrée ou par panneau d'affichage lumineux en surface, la création d'une antenne de l'office du tourisme de Paris.

– la jeunesse : aménagement d'une piste de skate-board au sein du jardin, d'un espace couvert accueillant les enfants accompagnés et équipé de jeux, de livres, etc., d'un équipement de garde pour les tout petits, d'un

Office du tourisme des enfants dédié à la diffusion de l'information sur les activités et les ressources disponibles dans le domaines des loisirs.

– la vie associative : création de locaux polyvalents voués aux activités associatives, salle des fêtes, réunions, création d'un centre parisien d'aide au développement de la vie associative, d'un bureau d'écrivains publics.

– le secteur social : différentes demandes concernant l'accueil des personnes sans domicile fixe, une résidence d'accueil médicalisée pour les personnes âgées du quartier, un point d'accueil et d'écoute permettant un accès aux différents organismes sociaux (CAF, ANPE CPAM), une antenne pour le club de prévention intervenant dans le quartier, une Maison de la justice abritant des médiateurs mobilisables pour la résolution des litiges de la vie quotidienne.

– la culture : création d'un auditorium de 700 places, d'un centre international de culture populaire géré par des associations, d'une école de comédie musicale,

Une mention particulière doit être faite de la participation de l'association « ChantDanse des Sourds » qui intervient dans le domaine de l'expression artistique des personnes sourdes et qui a exprimé le besoin d'une structure spécifique permettant une pratique de la musique et de la danse, au travers de dispositifs permettant une perception directe des vibrations.

D'une manière générale, les participants appellent de leur vœu une organisation unifiée permettant une gestion efficace de l'affectation des locaux en sorte de favoriser les pratiques collectives.

Le programme retenu pour la nouvelle émergence du Forum répond au souci de valoriser l'offre existante au bénéfice de la vie locale, tout en promouvant l'accueil du public métropolitain autour du thème de la culture et des loisirs urbains.

À l'exception du Pavillon des Arts, dont la fermeture définitive est intervenue fin 2005, tous les équipements présents sur le site seront relogés et bénéficieront au minimum d'un doublement de leur surface de locaux.

Le programme développé par l'association « ChantDanse des Sourds » sera accueilli au sien du pôle de pratique amateur.

Un programme spécifique, dédiés aux cultures urbaines, sera implantés en direction des jeunes métropolitains.

Les programmes commerciaux

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les participants à la concertation expriment majoritairement le souhait que soit limitée l'augmentation des surfaces vouées au commerce, voire qu'une réduction de ces surfaces soit envisagée.

Les représentants des commerçants riverains font part de leur inquiétude sur l'impact potentiellement négatif des nouveaux commerces sur leur activité.

Certains participants s'interrogent sur le contrôle susceptible d'être exercé par le maître d'ouvrage du projet sur la pérennité des types d'affectations commerciales. Ils redoutent une dégradation de la qualité des commerces ou le développement d'une offre commerciale peu valorisante (type « fast-food »). Ils s'interrogent sur le mode de mise en exploitation des surfaces commerciales qui seront réalisées par la Ville de Paris au sein de la Canopée.

Diverses opinions s'expriment sur l'évolution des orientations du centre commercial :

- vœu en faveur du développement des programmes de restauration (création d'un « Restorama » sur le modèle du Carrousel du Louvre),
- vœu en faveur d'une politique commerciale favorisant l'adaptabilité de l'offre à l'évolution de la demande,
- vœu en faveur du développement d'une offre alimentaire au sein du Forum.

La programmation des commerces nouveaux, à créer dans la Canopée, fait également l'objet de différents vœux, notamment en faveur d'une programmation orientée vers les commerces artisanaux, sur le modèle du « Viaduc des Arts.

La question de la création d'une moyenne surface comportant une offre alimentaire significative dans les volumes libérés par la désaffectation du « barreau nord-sud » de la voire souterraine fait l'objet de prises de positions contrastées, les uns approuvant cette implantation qui répond aux besoins des riverains, les autres s'y opposant au nom d'une volonté de limitation des emprises commerciales.

Par ailleurs, au cours de la première phase de la concertation, de nombreux intervenants émettent le vœu qu'un marché alimentaire, tenu selon une fréquence bihebdomadaire, soit créé dans le quartier, au bas des rues Turbigo et Montorgueil.

La vocation commerciale du quartier des Halles constitue un aspect essentiel de son identité et l'un des vecteurs de son attractivité métropolitaine. Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'introduction d'une programmation commerciale minoritaire au sein de la Canopée, à côté d'un ensemble d'équipements publics, contribuera à faire du Forum rénové un lieu d'échanges dédié à la culture et aux loisirs urbains.

Les espaces commerciaux nouveaux réalisés dans la Canopée et dans les espaces souterrains seront donnés à bail ou cédés en pleine propriété, selon des modalités qui restent à définir. Les actes correspondants comporteront des clauses garantissant la pérennité des orientations voulues par la Ville de Paris.

L'orientation commerciale des commerces existants au sein du Forum des Halles relève de la responsabilité de la société Unibail, exploitante du centre commercial, sous la réserve des clauses figurant dans le bail à construction qui prohibent notamment les commerces alimentaires.

Un marché bihebdomadaire a été mis en place rue Montorgueil dans le courant de l'année 2005.

4.3.4. Le bâti, l'architecture de la nouvelle émergence du Forum

Les séances consacrées à la définition du programme des émergences bâties de l'ancien Forum et à la mise au point du projet de la Canopée ont fait apparaître plusieurs types de vœux, de craintes ou de préoccupations.

Réponse au parti de composition urbaine

Le projet urbain de la SEURA exprime la volonté de simplifier et consolider les repères naturels et urbains sur le site. L'ensemble de la composition urbaine tend à relier la représentation collective des espaces souterrains à la surface urbaine. L'un des arguments fondamentaux du projet est d'orienter la surface et le sous sol à partir d'un même repère ; l'un des deux axes dominants des rues du quartier. Le projet architectural de la Canopée de Patrick Berger et Jacques Anziutti répond point par point à cette démarche. L'axe de composition est-ouest est donc fortement renforcé, au détriment du rayonnement donné au fronton du transept l'église Saint Eustache dans la composition précédente.

Cette démarche vise tout particulièrement l'usage des espaces souterrains actuellement désorientés.

Bien qu'en très grand nombre, les utilisateurs du métro à la station Chatelet et ceux du Forum seront très peu représentés dans les débats de la concertation publique. Les enjeux de cette démarche n'ont donc pas toujours été perçus. Elle a été parfois critiquée en raison de la crainte de dissiper les vues aériennes sur le fronton du transept de Saint Eustache.

L'insertion du bâtiment dans son environnement urbain

L'insertion des constructions nouvelles dans son environnement urbain a suscité plusieurs motifs de préoccupation :

- Un souhait assez général de ne pas augmenter la hauteur des émergences dur l'ancien Forum, notamment en vis-à-vis des bâtiments d'habitation sur la rue Berger, et de contenir leur implantation en deçà de l'alignement des voies publiques existantes.
- Un autre souhait de ne pas faire obstacle aux flux piétonniers entre la place Joachim du Bellay et la pointe Saint Eustache et de maintenir des transparences visuelles entre ces deux lieux majeurs sur le site.

Le problème du repérage des piétons sur le site est apparu également comme une préoccupation récurrente. Il a été demandé notamment d'intégrer un point central de rendez-vous et de prévoir les dispositions nécessaires à l'orientation des piétons.

Réalisation du programme

Équipements publics créés ou rénovés

S'agissant du programme, certains participants ont souhaité augmenter de façon sensible la surface correspondant aux équipements culturels afin d'améliorer la qualité du service offert.

Il a été proposé d'envisager un mode de gestion coordonné de telle façon que leur capacité à participer à l'animation du site soit renforcée. Dans cette perspective, il a été proposé d'intégrer le centre d'animation Léo Lagrange à cette action.

Les hauteurs sous plafond des équipements culturels et en particulier celle des salles de danse, telles qu'elles apparaissent au niveau de l'esquisse, ont été jugées insuffisantes.

Commerces

La mixité commerce-équipement a été reconnue comme un gage de qualité de l'animation du site, à conditions toutefois que des principes de gestion partagée soient établis. Les conditions d'exploitation des nouveaux espaces n'étant pas encore définies, la place des commerces dans le projet a soulevé la crainte que la dimension commerciale ne prenne une part prépondérante à l'animation du site.

Ainsi les participants se sont-ils interrogés sur la fiabilité de la maîtrise des programmes commerciaux prévus au concours d'architecture.

L'emplacement des cafés face au jardin a suscité des craintes importantes concernant les risques d'empiètement des terrasses sur les espaces verts, voire d'un asservissement du jardin aux fonctions commerciales.

La signalétique et l'affichage ont fait l'objet de réflexions en faveur d'un contrôle des enseignes et d'une harmonisation du dispositif d'affichage dans les parties rénovées du Forum et dans la Canopée.

L'animation du site

Le projet est jugé susceptible d'augmenter sensiblement l'attraction du public parisien et métropolitain sur le site. Il soulève la crainte qu'augmente l'intensité des flux et la difficulté de maintenir une harmonie satisfaisante des populations accueillies aux Halles. La qualité de l'animation sur le site peut être une piste

pour la recherche de cette maîtrise. Il en est de même sur l'action menée en faveur des populations fragiles sur le site.

Ainsi des vœux ont-ils été exprimés en faveur de l'organisation d'une animation culturelle dans l'espace public sous la Canopée et le patio. Vœux en faveur d'une gestion coordonnée des espaces publics placées sous la Canopée et des manifestation de nature culturelle et métropolitaine, ainsi que d'une action sociale adaptée.

La conception du patio central, l'espace public et la place basse

Certains aspects du bâtiment ont paru devoir être corrigés pour minimiser ces risques :

- La passerelle prévue à l'origine du projet de Patrick Berger a soulevé, comme la grande croisée, plusieurs réactions liées à la sécurité du public. Son utilité a été fréquemment remise en cause.
- Les passages latéraux libres prévus sur les rues Berger et Rambuteau, à l'origine du projet lauréat du concours, ont été perçus comme porteurs de risques liés à la sécurité

L'ouverture du Forum sur le jardin a soulevé la crainte de perdre la quiétude du jardin et de contribuer à sa minéralisation, notamment dans la zone incluant le jardin pour enfant dit « Jardin Lalanne ». L'idée fréquemment exprimée est de faire entrer le jardin sur l'espace du nouveau Forum plutôt que l'inverse.

Afin de faciliter la maîtrise des flux et de l'animation publique, le vœu a été exprimé de créer de larges espaces publics sur le nouveau Forum et autour du patio. Le projet de Patrick Berger de Jacques Anziutti répond à ce vœux en créant à partir du patio et des espaces qui l'entourent, galeries-belvédères, balcons, terrasses et la place basse un vaste espace scénique couvert.

La couverture de la place basse a soulevé plusieurs questions portant sur

- Les risques de réduire la qualité d'éclairage naturel sur la place basse
- La perte des perspectives visuelles sur le jardin depuis la place basse
- Les risques de ne pouvoir maintenir un confort thermique suffisant
- Les risques relatifs au confort auditif sur la place basse.
- L'efficacité de la maintenance et de l'entretien de la couverture

Les questions qui se rapportaient à la place basse on porté plus particulièrement sur les points suivants ;

- Une demande de maintien d'un niveau suffisant de lumière naturelle
- La continuité entre le jardin et la Canopée.
- Un vœu d'ouverture sur l'espace public et la crainte que son caractère confidentiel actuel n'évolue dans le sens d'une privatisation accrue.
- Le maintien des flux piétons à l'écart du jardin.

- La maîtrise du vent sous la Canopée.
- La maîtrise de la chaleur sous la Canopée
- La qualité acoustique sous la Canopée.
- La qualité d'éclairage autour du patio

Afin d'apporter la meilleure réponse à toutes les questions relatives à l'environnement, l'un des deux critères de sélection du projet lauréat du concours international d'architecture portait sur les qualités des projets au regard du développement durable. Le projet de Patrick Berger et Jacques Anziutti, choisi sur cette base, comporte en substance des réponses à toutes les questions relatives à la qualité d'insertion de traitement climatique des espaces créés et d'économie d'énergie.

Le projet de réaménagement global du site est compatible avec les engagements de la ville de Paris en matière de développement durable et ses orientations convergent avec celles du plan d'aménagement et de développement durable, celles du plan climat, et du référentiel de la ville de Paris « Un aménagement durable pour Paris ».

La mise au point du projet se poursuit dans la perspective d'une évaluation des apports qualitatifs en matière d'insertion environnementale et urbaine de maîtrise des conditions climatiques, d'ensoleillement et d'éclairage, de qualité thermique, de qualité acoustique sous la Canopée ainsi que de la maîtrise des consommations énergétiques. Des études ont été faites pour contrôler les risques liés aux phénomènes de venturi.

Sur le plan purement architectural, la Canopée a été adaptée aux différentes exigences de fonctionnement notamment en ce qui concerne sa volumétrie. La passerelle a été réduite à la seule partie du grand escalator qui conduit du niveau -3 au jardin et les passages latéraux transformés, au sud par un mail fermé la nuit et donnant accès à plusieurs équipements publics et au nord, par un grand dégagement vertical qui conduit vers des galeries d'accès aux autres équipements culturels. Le caractère scénique de l'espace public compris sous la Canopée a été renforcé par la création de ces galeries.

La création des nouveaux accès au pôle transport risque effectivement d'augmenter les passages de piétons entre l'ancien Forum et l'axe de la rue du Pont Neuf en direction ou en provenance de la place Marguerite de Navarre ou la pointe Saint Eustache. Cette bande de 50 m de large située à l'ouest de la Canopée est conçue comme une zone de diffusion des flux.

Une analyse des flux humains sur le site montre l'absence de risque d'augmenter la fréquentation du jardin dans la partie qui se situe à l'ouest de l'axe de la rue du Pont Neuf. C'est dans cette partie dont la quiétude

sera préservée que sera réalisé le jardin d'aventure pour enfants, en substitution de l'actuel Jardin pour enfant situé dans la zone de diffusion.

4.4. LA VIE DU SITE À L'ISSUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les participants à la concertation ont fréquemment souhaité placer les questions relatives aux aménagements envisagés au titre de la rénovation du quartier dans la perspective de leur impact sur la vie du site et de ses usagers.

4.4.1. Animation, temporalités, Gestion

D'une manière générale, les participants expriment la crainte que l'augmentation de l'attractivité du site qui résultera de sa rénovation provoque une aggravation des nuisances pour les riverains. Certains s'inquiètent notamment d'une extension de la durée journalière d'ouverture du site, telle que l'évoque le programme du concours pour la nouvelle émergence du Forum. La question des troubles de voisinage provoqués par l'ouverture nocturne des terrasses des restaurants et cafés est fréquemment abordée.

Ainsi, si l'extension de l'amplitude journalière d'ouverture des équipements publics (conservatoire, bibliothèque) suscite des positions favorables, certains participants proposent une approche différenciée pour ce qui concerne les commerces. Ils proposent une ouverture plus tardive des commerces alimentaires – dont ils souhaitent la création – mais le maintien des horaires actuels pour les commerces existants.

La question des espaces de circulation piétons, en surface et en sous-sol, provoque de nombreuses prises de positions en faveur d'une défense de l'espace public contre la tentative dénoncée d'une privatisation au profit des entreprises commerciales. Cette position se traduit par la demande d'une ouverture permanente des espaces de circulation piétons, notamment ceux qui assurent la desserte des espaces de transport, mais aussi de la place basse qui, dans les dispositions projetées pour la Canopée, se trouve placée en continuité avec les espaces du jardin et pour laquelle les participants souhaitent un fonctionnement déconnecté de celui du centre commercial.

Parallèlement, certains participants expriment le souhait que soit autorisée la tenue d'animations au sein des espaces publics (jardin, place basse), notamment à l'initiative des associations locales. Ils appellent de leur vœu une organisation permettant la mise à disposition d'un matériel spécifique (podium, sonorisation, éclairage, etc.)

L'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier et de tous les usagers du site constitue un des objectifs majeurs du projet.

Dans le cadre des études relatives au projet de la Canopée, une attention particulière est portée au contrôle des ambiances lumineuses et sonores enfin de préserver l'environnement immédiat du projet.

Le souhait d'étendre les horaires de fonctionnement du site des Halles découle de la volonté de développer ses fonctions d'accueil et de valoriser son rôle de pôle métropolitain.

Le statut public des espaces de circulation piétonniers, y compris à l'intérieur du centre commercial, constitue une caractéristique du site non remise en cause à ce stade du projet.

L'animation des espaces publics dont l'attractivité sera renforcée fera l'objet, le moment venu, d'initiatives innovantes tendant à proposer une approche coordonnée, fédérant notamment les équipements publics culturels présent sur le site.

4.4.2. Sûreté et sécurité

Les questions de sûreté (délinquance, malveillance, incivilité) sont fréquemment évoquées dans le cadre de la concertation, soit pour appeler une amélioration de celle-ci, dans le jardin ou sur l'espace public, soit pour dénoncer l'utilisation jugée abusive des arguments qu'inspire son amélioration en faveur de tel ou tel aspect du projet.

Les questions de sécurité (protection contre l'incendie) ont également fait l'objet de d'interventions, en forme de question adressées à la maîtrise d'ouvrage, concernant les conditions d'évacuation du site, notamment les espaces de transport.

Dans le cadre de la demande de permis de construire de la Canopée, le projet a fait l'objet d'une Étude de sûreté et de sécurité publique, rendue obligatoire par un décret d'août 2007. Les recommandations formulées dans le cadre de cette étude, réalisée sous le contrôle des services compétents de la préfecture de police, ont été prises en compte dans le dossier de permis de construire.

L'amélioration de la sécurité contre l'incendie, dans toutes ses composantes (évacuation, désenfumage, système de sécurité) constitue un objectifs partagés par tous les exploitants. Un Schéma directeur de sécurité, constamment mis à jour sous la responsabilité de la Ville de Paris, vient garantir la cohérence de chaque projet au regard de la sécurité globale du site.

4.4.3. L'impact sur les catégories particulières d'usagers et de riverains

Certaines catégories d'usagers du site suscitent une attention particulière de la part des participants à la concertation.

Les SDF

La présence de nombreuses personnes sans domicile fixe est une caractéristique des Halles. Les aménagements proposés en faveur de l'amélioration de l'espace public contribueront à renforcer l'attractivité du site pour les personnes sans abris. Il en est notamment ainsi de l'espace abrité sous la Canopée.

Certains des participants à la concertation soulignent l'importance de prendre en compte en amont les difficultés particulières qui résulteront de la présence de ces personnes, en prévoyant des aménagements spécifiques à leur intention (lieux d'accueil, sanitaires), ou en réfléchissant à des dispositifs favorables à la cohabitation entre les activités, notamment commerciales, et les personnes sans abri.

La présence des personnes sans abri a fait l'objet d'une réflexion approfondie de la maîtrise d'ouvrage et des concepteurs au stade des études d'esquisse et d'avant-projet de la Canopée, en lien avec les acteurs intervenant sur le terrain dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. Cette démarche sera prolongée pendant toute la durée des études. Des actions spécifiques, coordonnées avec les structures d'accueil existantes, seront proposées le moment venu pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Les salariés du centre commercial

Le complexe des Halles abrite près de 3000 emplois. Les salariés du site, représentés par les organisations syndicales, ainsi que certaines associations locales, expriment plusieurs types de préoccupations.

Ils émettent une forte demande en faveur de la création d'équipements sociaux spécifiques – restaurant d'entreprise, centre médical, locaux syndicaux – et plaident pour la création d'une instance de représentation unique de type *Comité de site* au sein du Forum.

Ils font part de leur inquiétude concernant l'impact du chantier sur l'activité du site et sur la préservation des emplois.

La Ville de Paris soutient les revendications des salariés du site des Halles s'agissant de la création de services spécifiques à leur attention, mais elle ne peut pas s'immiscer dans un domaine qui relève de la compétence des partenaires sociaux.

Les modalités de mise en œuvre du projet, encore à l'étude, visent à minimiser l'ensemble des impacts sur l'activité du site des Halles. Les fermetures d'établissement, temporaires ou définitives, seront limitées au strict minimum.

Les personnes porteuses d'un handicap

La question de l'accessibilité du site aux personnes porteuses d'un handicap a fait l'objet d'un certain nombre d'interventions de la part des participants à la concertation. Ces interventions portaient sur les carences de

l'aménagement actuel en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mais aussi sur la nécessité d'étendre la prise en compte des problèmes d'accessibilités aux handicaps sensoriels (handicaps visuels, surdités).

Le projet de rénovation des Halles accorde une place centrale à l'amélioration de l'accessibilité – notamment aux espaces de transport – et de continuité des parcours piétons. La mise en œuvre de ses différentes composantes s'accompagnera d'un travail spécifique en faveur de l'accessibilité des personnes porteuses de handicaps de toutes natures (moteur, sensoriel, cognitif).

Les jeunes métropolitains

Le déroulement de la concertation, notamment au travers de l'étude réalisée en 2007 par des chercheurs de l'université de Paris 8, a fait émerger un questionnement spécifique sur l'accueil des « jeunes métropolitains » et sur leurs besoins.

Les locaux réservés au sein de la Canopée sous l'appellation des « espaces métropolitains » abriteront un équipement spécifiquement destiné aux jeunes et dédiés aux cultures urbaines (Hip-hop, slam...) Le programme de cet équipement fera l'objet d'une concertation spécifique avec les intervenants intéressés.

4.5. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJETS ET L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES RIVERAINS, CLIENTS, USAGERS ET EXPLOITANT

Les questions relatives à la mise en œuvre des travaux ont suscité l'expression d'inquiétudes concernant les nuisances susceptibles de résulter pour les riverains et les activités du site.

Différentes demandes ont été formulées en faveur d'un phasage des chantiers permettant de minimiser les impacts sur l'activité commerciale. Les représentants des commerçants ont fait part du souhait qu'une information détaillée soit mise à disposition des intéressés, le plus en amont possible, et qu'une information du public soit prévus.

L'impact du chantier sur le fonctionnement des équipements – gare et équipements publics de proximité, conservatoire notamment – a également fait l'objet de questions .

La mise en œuvre du projet de rénovation du site des Halles n'entraînera aucune interruption de l'activité du pôle de transport. Les impacts sur l'activité du centre commercial seront réduits au strict minimum.

La continuité de l'activité du conservatoire sera assurée par l'aménagement d'une implantation provisoire rue Jean-Jacques Rousseau.

Une information complète et permanente des riverains, des exploitants et des usagers du site sera assurée pendant toute la durée du chantier, au travers d'un local dédié et au moyen de tout support pertinent.

